

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUILLET 2018
-----0-----

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois juillet à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 18 Juillet 2018	Présents : 20 Ayant donné procuration : 6	Votants : 26
Nombre de membres en exercice : 29		

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
Mme Atika OUADDANE	M. Laurent BOLZACCHINI	Mr Alexandra CARDONA	1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
	M. Roël VAN ZUMMEREN		0
Mme Vanessa MARTIAL	M. Didier CHATILLON	Mme Rose-Marie MARCHAL	1
Mme Rose-Marie MARCHAL	M. Alexandre BAUDOUIIN	Mme Marie-Paule GARCIA	1
Mme Corinne BARREILLE			1
M. Serge COTRET			1
Mme Lydia NOUAILLES			1
M. Patrick GOUZENES			1
Mme Marie-Andrée DUCASSE	M. Didier HURABIELLE	Mme Marie-Andrée DUCASSE	1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON	Mme Héléne DELPECH		0
M. Jean-François ROUSSE	Mme Geneviève SABATHIER		1
	M. Éric LANXADE	Mme Françoise MARTINEZ	0
			1
20	9	6	26

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MAI 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 Mai 2018 – 20H00

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DES ALLEES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises

APPROUVE le montant des travaux s'élevant à 5 082 837 € HT dont 586 350 € HT à la charge du SIAEP Condom Caussens.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à décider de la passation, de la signature du marché dans le cadre du groupement de commandes avec le SIAEP de Condom – Caussens ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à décider de l'exécution du marché pour la partie communale ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à la signature des avenants inférieurs à 5% du montant total du marché, en cas d'urgence

SUBVENTION DETR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DE LA RUE DU MOULIN, PORTE ST JEAN ET QUAI LABOUPILLERE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide financière aussi substantielle que possible au titre de la DETR
APPROUVE le plan de financement ci-après

ANNEE	DEPENSES		FINANCEMENT				
	TRAVAUX	MONTANT HT	DETR	FONDS DE CONCOURS CCT	OPHLM	Total subvention	COMMUNE
2018	Travaux d'aménagement de voirie de la rue du Moulin, Porte St Jean, quai Laboupillère et études associées (maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS)	518 558,44 €	30,00%	11,57%	5,75%	47,32%	52,68%
Total		518 558,44 €	155 567,53 €	60 000,00 €	29 832,50 €	245 400,03 €	273 158,41 €

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'EMBELLISSEMENT DE FAÇADES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mr Châtillon Didier ne prenant pas part au vote,

DÉCIDE d'accorder au propriétaire de l'immeuble sis 6 rue Baradet, une participation aux frais de façades pour un montant de 1 336.50 €
DIT que les crédits seront pris à l'article 6574 du budget

APPROBATION DE CONVENTION DE SERVITUDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONCEPTION/REALISATION DU RESEAU DE FIBRE OPTIQUE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les quatre projets de convention de servitudes joints en annexe
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les quatre conventions ci-annexées avec le Syndicat Gers Numérique et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DECLASSEMENT DE PARCELLES EN VUE DE LEURS CESSIONS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation des parcelles AW 132 et AW 132a, car elles ne sont plus utilisées pour le service public, ni aucun autre service et qu'elles ne sont plus ouvertes et aménagées pour le public ;
PRONONCE le déclassement du domaine public des parcelles AW 132 et AW 132a et de les intégrer au domaine privé communal.

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE VOIRIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE son accord à la mise en place de cette commission
APPROUVE le projet de règlement intérieur de cette commission joint en annexe
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce règlement intérieur

CESSION PARTIELLE ET DEPLACEMENT D'UN CHEMIN RURAL HAMEAU DU GOALARD

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation du chemin rural pour la partie ayant fait l'objet de l'enquête publique,
APPROUVE l'aliénation partielle du chemin rural du Goalard
DEMANDE à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir une partie du chemin rural susvisé,
AUTORISE l'aliénation aux propriétaires riverains qui en formuleront la demande,
FIXE le prix de vente à 1 € le m²,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais de DUP et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire

CESSION PARTIELLE ET DEPLACEMENT D'UN CHEMIN RURAL QUARTIER DE LAS TAPIES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation du chemin rural pour la partie ayant fait l'objet de l'enquête publique,
APPROUVE l'aliénation partielle du chemin rural du quartier de Las Tapiés,
DEMANDE à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir une partie du chemin rural susvisé,
AUTORISE l'aliénation aux propriétaires riverains qui en formuleront la demande,
FIXE le prix de vente à 2 € le m²,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais de DUP et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire

CESSION PARTIELLE ET DEPLACEMENT D'UN CHEMIN RURAL QUARTIER DE LEBERON

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation du chemin rural pour la partie ayant fait l'objet de l'enquête publique,

APPROUVE l'aliénation partielle du chemin rural du quartier de Leberon,

DEMANDE à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir une partie du chemin rural susvisé,

AUTORISE l'aliénation aux propriétaires riverains qui en formuleront la demande,

FIXE le prix de vente à 1 € le m²,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais de DUP et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire

CESSION PARTIELLE D'UN CHEMIN RURAL DE GRAZIAC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation du chemin rural pour la partie ayant fait l'objet de l'enquête publique,

APPROUVE l'aliénation partielle du chemin rural de Graziac,

DEMANDE à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir une partie du chemin rural susvisé,

AUTORISE l'aliénation aux propriétaires riverains qui en formuleront la demande,

FIXE le prix de vente à 2 € le m²,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais de DUP et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire

CESSION PARTIELLE D'UN CHEMIN RURAL QUARTIER DE SANSOT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation du chemin rural pour la partie ayant fait l'objet de l'enquête publique,

APPROUVE l'aliénation partielle du chemin rural du Quartier de Sansot,

DEMANDE à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir une partie du chemin rural susvisé,

AUTORISE l'aliénation aux propriétaires riverains qui en formuleront la demande,

FIXE le prix de vente à 1 € le m²,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais de DUP et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire

CESSION PARTIELLE D'UN CHEMIN RURAL « MARIDAN »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation du chemin rural pour la partie ayant fait l'objet de l'enquête publique,

APPROUVE l'aliénation partielle du chemin rural à « Maridan »,

DEMANDE à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir une partie du chemin rural susvisé,

AUTORISE l'aliénation aux propriétaires riverains qui en formuleront la demande,

FIXE le prix de vente à 1 € le m²,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais de DUP et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire

CESSION PARTIELLE D'UNE VOIE COMMUNALE HAMEAU DE LIALORES

CONSTATE la désaffectation de la voie communale pour la partie ayant fait l'objet de l'enquête publique,

APPROUVE l'aliénation partielle de la voie communale au Hameau de Lialores,

DEMANDE à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir une partie de la voie communale susvisée,

AUTORISE l'aliénation aux propriétaires riverains qui en formuleront la demande,

FIXE le prix de vente à 2 € le m²,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais de DUP et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire

TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE THEATRE 2018-2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs de la saison culturelle 2018-2019 comme suit :

Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E
5 Octobre 2018 La belle équipe « les voisins de Piano »	21 Septembre 2018 Tympan Prod « Michel Berger Evidemment »	11 Décembre 2018 Candelon « Paris Revue... et corrigé »	5 Décembre 2018 Ribambelle « Ferme ton bec »	22 Octobre 2018 Bulle carrée « Match impro »
5 Avril 2019 La Patte de lièvre et Faut le faire « Western »	09 Novembre 2018 Rémi Lartigue « Le Boléro de Ravel »	8 Février 2019 Bruno Salomon	10 Avril 2019 Léa Sarrault (Gimont) « Si la neige était rouge »	29 Novembre 2018 Boîte à Jouer « Pourceaugnac, une méchante comédie »
	12 Janvier 2019 Grenier de Toulouse « Désiré »			19 Février 2019 ADRC « Fantômas 2 : quartet »
	15 Mars 2019 Zarastro « # Molière »			
	17 Mai 2019 Scènes Plurielles « Au-dessus de la Mêlée »			

DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le maire à solliciter le classement en station de tourisme selon la procédure prévue à l'article R. 133-38 du code du tourisme

DELIMITE le périmètre faisant l'objet de la demande de classement conformément au plan annexé à la présente délibération

APPROUVE le dossier de candidature annexé à la présente délibération.

ABSENCES D'INFRACTION AUX REGLES SANITAIRES DU FAIT DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTESTE l'absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires du fait de la commune durant les trois dernières années

AUTORISE Monsieur le Maire à déclarer que la commune touristique n'a fait l'objet, durant les trois dernières années qui précèdent la demande de classement, d'aucune infraction aux législations et réglementations sanitaires de son fait.

CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE ARMAGNAC ABBAYE ET CITES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le contrat Grand Site « Armagnac, Abbaye et Cités » ci-annexé, pour la période 2018-2021,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien ce contrat.

SUBVENTION GYMNASTIQUE COLLEGE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention de 50 € par gymnastes condomoises pour ce voyage.

DIT que les crédits seront pris à l'article 6574, sur la ligne « Voyages scolaires ».

SUBVENTION SAC ATHLETISME DE CONDOM

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention de 125 € à la SAC Athlétisme de Condom

DIT que les crédits seront pris à l'article 6574, sur la ligne « Voyages scolaires ».

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CONDOM ET L'ASSOCIATION DES COLLINES DE CANNES EN ARMAGNAC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes et conditions de la convention entre la commune de Condom et l'Association des Collines de Cannes

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CONDOM ET LA COMMUNE DE LA ROMIEU

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes et conditions de la convention entre la commune de Condom et la commune de La Romieu

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir l'emploi d'assistant responsable du service culturel au cadre d'emploi des attachés, à temps complet à compter du 01/08/2018,

DECIDE de créer l'emploi « gestionnaire cimetière et état civil » au cadre d'emploi des rédacteurs et adjoint administratif, à temps complet à compter du 01/08/2018.

Le Maire,



Gérard DUBRAC

